

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 16 juin 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 13, 14 et 15 juin 2016**

**2016 DAC 338** Subventions (13.000 euros) à trois associations organisant des salons du livre et du Fanzine.

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer trois subventions de fonctionnement à trois associations organisant des salons du livre ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement, en date du 31 mai 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 31 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Papier Gaché 51 ? rue de Pixérécourt 75020 Paris, pour l'organisation d'un salon du Fanzine et de la petite édition graphique à la médiathèque Marguerite Duras en 2016. 2016\_01321 43485.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association l'Autre Livre, association internationale d'éditeurs indépendants située 48, rue Sainte Croix de la Bretonnerie 75004 Paris pour organiser la quatorzième édition du Salon l'Autre Livre en 2016. 2016\_00557 37482.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Festival du Livre et de la Presse d'Écologie 92, boulevard Barbès 75018 Paris pour l'organisation du quatorzième Festival du Livre et de la Presse d'Écologie en 2016. 2016\_01089 5502.

Article 4 : La dépense correspondante soit 13.000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2016 de la Ville de Paris rubrique 33, chapitre 65, nature 6574, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**